



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 96.00.620.016.0 DU 18 OCTOBRE 1996

Balance TESTUT, modèle B250

DELIVRE PAR : sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

EN APPLICATION : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/C.E.E. du 22 juillet 1993.

DELIVRE A : Ets TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune (France).

CONCERNANT : une balance électronique à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication du poids et du prix, ou du poids seul, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, destinée ou non à la vente directe au public.

CARACTERISTIQUES : Classe de précision III.

Max	Max ≤ 3 kg	3 kg < Max ≤ 6 kg	6 kg < Max ≤ 15 kg
e	≥ 1 g	≥ 2 g	≥ 5 g
n	≤ 3000	≤ 3000	≤ 3000
T	≥ - Max	≥ - Max	T ≥ - Max et T ≥ - 9995 g

VALABLE JUSQU'AU : 17 octobre 2006.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 10 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-295.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA MÉTROLOGIE,

J.F. MAGANA



ANNEXE AU CERTIFICAT N° 96.00.620.016.0 DU 18 OCTOBRE 1996

Page 1/10 1) NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

La balance TESTUT modèle B250 est un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, à indication du poids et du prix, ou du poids seul, destiné ou non à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de cet instrument qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

2) DESCRIPTION MATERIELLE ET FONCTIONNELLE

La balance TESTUT modèle B250 est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau reposant sur un support plateau par l'intermédiaire d'amortisseurs ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte SCAIME (plan n° 6338-1) modèle AJ5 lorsque $\text{Max} \leq 3 \text{ kg}$, modèle AJ10 lorsque $3 \text{ kg} < \text{Max} \leq 6 \text{ kg}$ et modèle AJ15 lorsque $6 \text{ kg} < \text{Max} \leq 15 \text{ kg}$;
- un dispositif indicateur comportant :
 - un dispositif calculateur utilisant un convertisseur analogique-numérique de type double rampe géré par un micro-processeur (plan n° 6338-2),
 - un dispositif d'affichage comportant :
 - pour les instruments destinés à la vente directe au public : sur chaque face, un dispositif afficheur de type LCD com-

portant 1 ou 3 composants de visualisation, destiné à l'affichage des indications primaires poids, et le cas échéant, prix unitaire et prix à payer (plan n° 6338-3),

- pour les instruments non destinés à la vente directe au public :

sur une seule face, un dispositif afficheur de type LCD comportant 2 composants de visualisation, destinés l'un à l'affichage du poids, et l'autre à l'affichage d'indications supplémentaires relatives au comptage de pièces ou à la détection de seuils de poids programmables (plan n° 6338-4) ;

- un clavier donnant accès :

- aux fonctions de la balance et à la composition ou l'appel des prix unitaires sur les instruments à indication du poids et du prix ;
- à la mise en œuvre du dispositif d'équilibrage de la tare, et à l'appel et/ou la modification des options programmables par l'utilisateur sur les instruments à indication du poids seul.

- un carter contenant ou portant les dispositifs décrits ci-dessus.

Page 2/10 La balance TESTUT modèle B250 est équipée de :

- un dispositif de mise à niveau constitué de 4 pieds réglables,
- un dispositif indicateur de niveau,
- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de mise à zéro semi-automatique,
- un dispositif de maintien de zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de la tare à effet soustractif,

- un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de tare,
- un dispositif stabilisateur d'indication à mise en œuvre optionnelle,
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, mis en œuvre par l'automate d'ajustage.

La balance TESTUT modèle B250 à indication du poids et du prix peut être équipée d'un dispositif de sélection de l'affichage du prix unitaire par hectogramme ou par kilogramme.

La balance TESTUT modèle B250 est alimentée par une batterie intégrée dans son carter ; elle peut fonctionner avec le chargeur de sa batterie ; un témoin de charge est allumé jusqu'à charge complète de la batterie.

3) CARACTERISTIQUES MÉTROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques de la balance TESTUT modèle B250 sont les suivantes :

Classe de précision III

Max	Max ≤ 3 kg	3 kg < Max ≤ 6 kg	6 kg < Max ≤ 15 kg
e	≥ 1 g	≥ 2 g	≥ 5 g
n	≤ 3000	≤ 3000	≤ 3000
T	≥ - Max	≥ - Max	T ≥ - Max et T ≥ - 9995 g

du = 0,01 F/kg de 0,01 à 9 999,99 F/kg

ou

du = 0,01 F/100 g de 0,01 à 999,99 F/100 g

lorsque le prix unitaire par 100 g est accessible et utilisé

dp = 0,05 F de 0,00 à 9 999,95 F

dp = 0,10 F de 10 000 à 99 999,9 F

dp = 1 F au-dessus de 99 999,9 F

étendue de température : - 10 °C / + 40 °C

alimentation par batterie intégrée 12 V, ou par le chargeur de la batterie 230 V/18 V.

Page 3/10 D'autres unités de masse ou monétaires peuvent être utilisées selon les dispositions légales en vigueur dans le pays où la balance est destinée à être installée.

4) INTERFACE

L'interface de communication bi-directionnelle de la balance TESTUT modèle B250 est exclusivement destinée à la communication selon protocole réservé avec un automate lors de l'ajustage et du contrôle final chez

le fabricant. Lorsque la balance porte les scellements prévus ci-après, cette interface est conforme aux prescriptions de l'article 5.3.6 de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

5) CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION

Lorsque la balance est ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre compris entre 31 et 70 apparaît dans son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

6) CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

Pour les balances TESTUT modèle B250 à indication du poids et du prix :

- Lorsque la balance est équipée du dispositif permettant de sélection-

ner l'affichage du prix unitaire par kilogramme ou par hectogramme, le passage d'un mode d'affichage à l'autre se fait par appui sur la touche marquée "100" du clavier. Un repère signalant que le prix unitaire est exprimé par kilogramme ou par hectogramme est alors allumé à la gauche de la valeur du prix unitaire et en correspondance respectivement de l'indication "F/kg" ou "F/100 g". La valeur du prix unitaire est alors exprimée sur 5 caractères au maximum.

- Lorsque le prix unitaire est exclusivement affiché par kilogramme, seule la mention "F/kg" est mentionnée, et la valeur du prix unitaire peut alors être exprimée sur 6 caractères.

Pour les balances TESTUT modèle B250 non destinées à la vente directe au public :

- Des indications supplémentaires relatives au comptage de pièces ou à la détection de seuils de poids programmables peuvent optionnellement être obtenues. Ces indications n'interfèrent pas avec les exigences métrologiques.
- Lorsque la fonction de comptage a été activée après appui sur la commande "F" par l'utilisateur, le nombre de pièces apparaît dans l'afficheur inférieur, précédé de la lettre "n", et suivi du pictogramme "Pcs".
- Lorsque la fonction de détection de seuils de poids a été activée, 3 voyants situés à gauche de l'afficheur inférieur donnent à l'utilisateur une information permettant de comparer la valeur du poids mesurée à des valeurs préalablement choisies.

Page 4/10 7) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, la balance TESTUT modèle B250 est pourvue d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 6338-5) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384.C.E.E. du 20 juin 1990, article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'union européenne ou de tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace économique européen.

8) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification (plan n° 6338-6), scellée conformément au plan de scellement ou destructible par arrachement de la balance TESTUT modèle B250 porte au moins les indications suivantes :

- la marque TESTUT,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques Max, Min et e,
- la classe de précision,
- l'effet maximal soustractif de tare,
- le numéro du certificat d'approbation CE de type,
- en emplacement permettant le marquage CE de conformité.

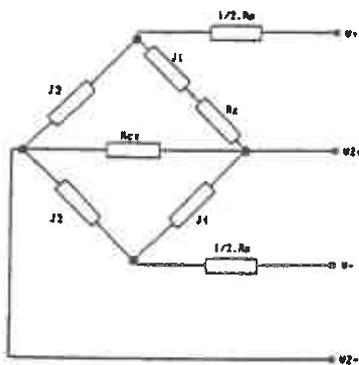
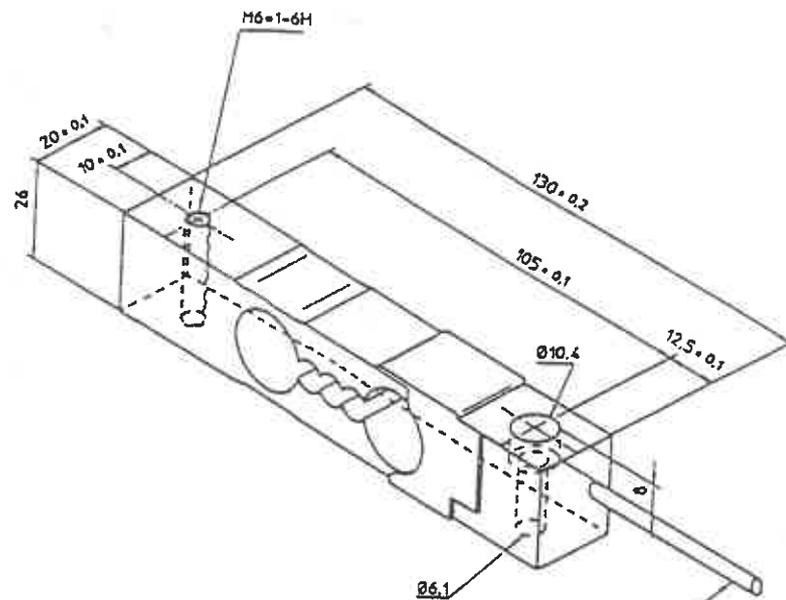
Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, doivent être répétées à proximité des dispositifs afficheurs d'indications primaires.

La mention "Interdit pour la vente directe au public", ou son équivalent dans la langue appropriée au lieu d'utilisation de la balance, est portée à proximité de l'affichage du poids sur les instruments non destinés à la vente directe au public.

9) REMARQUE

La balance TESTUT modèle B250 objet du présent certificat peut être commercialisée sous la marque TESTUT, ou sous d'autres marques.

■ N° 6338-1



CABLE:

Ø = 3.3 mm

L = 200 mm

4 conducteurs:

Alimentation + : rouge

Sortie + : noir

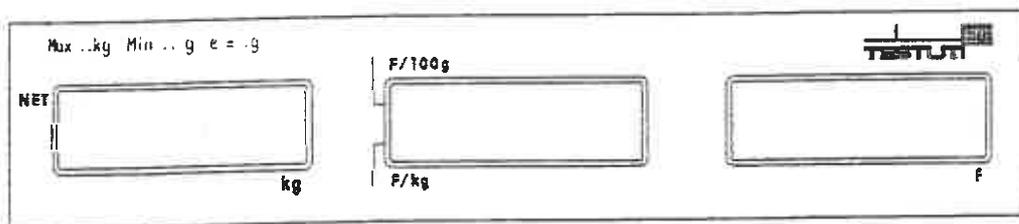
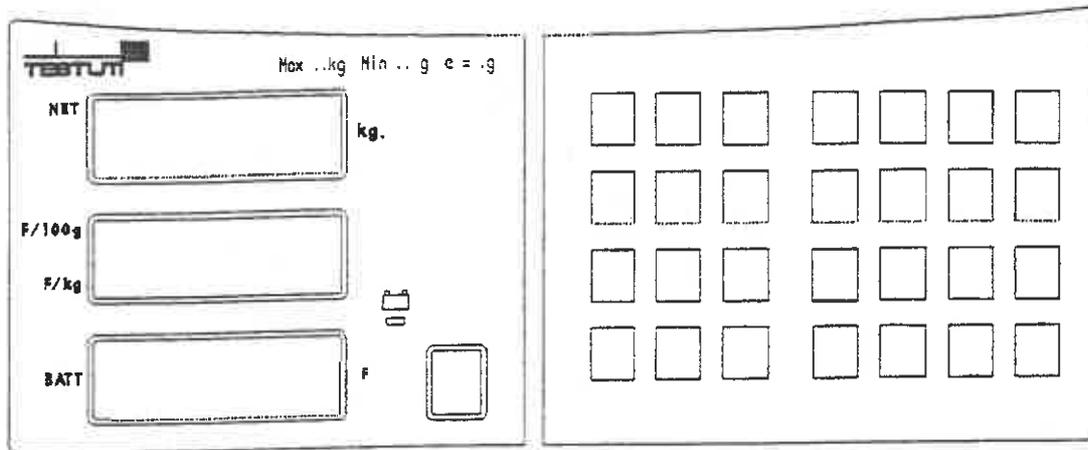
Sortie - : bleu

Alimentation - : blanc

Masse : jaune/vert

■ N° 6338-3

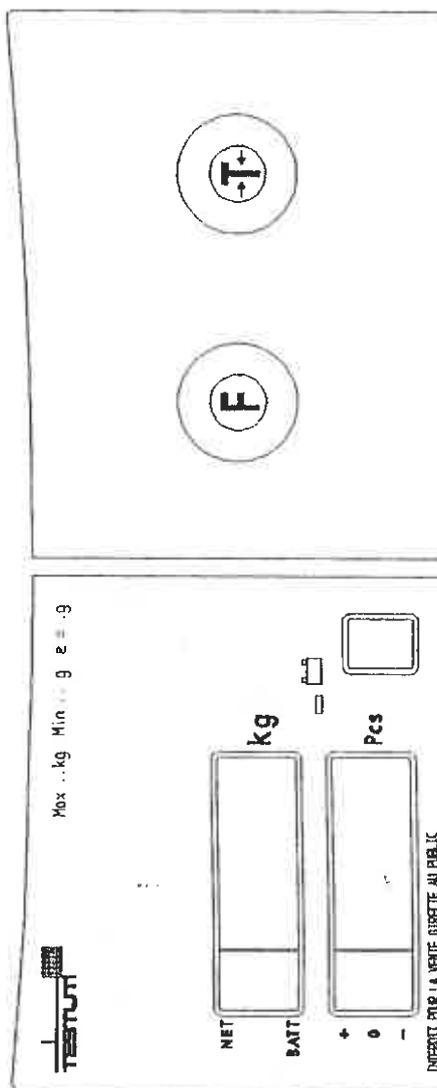
Façades vendeur et client avec PU / 100 g





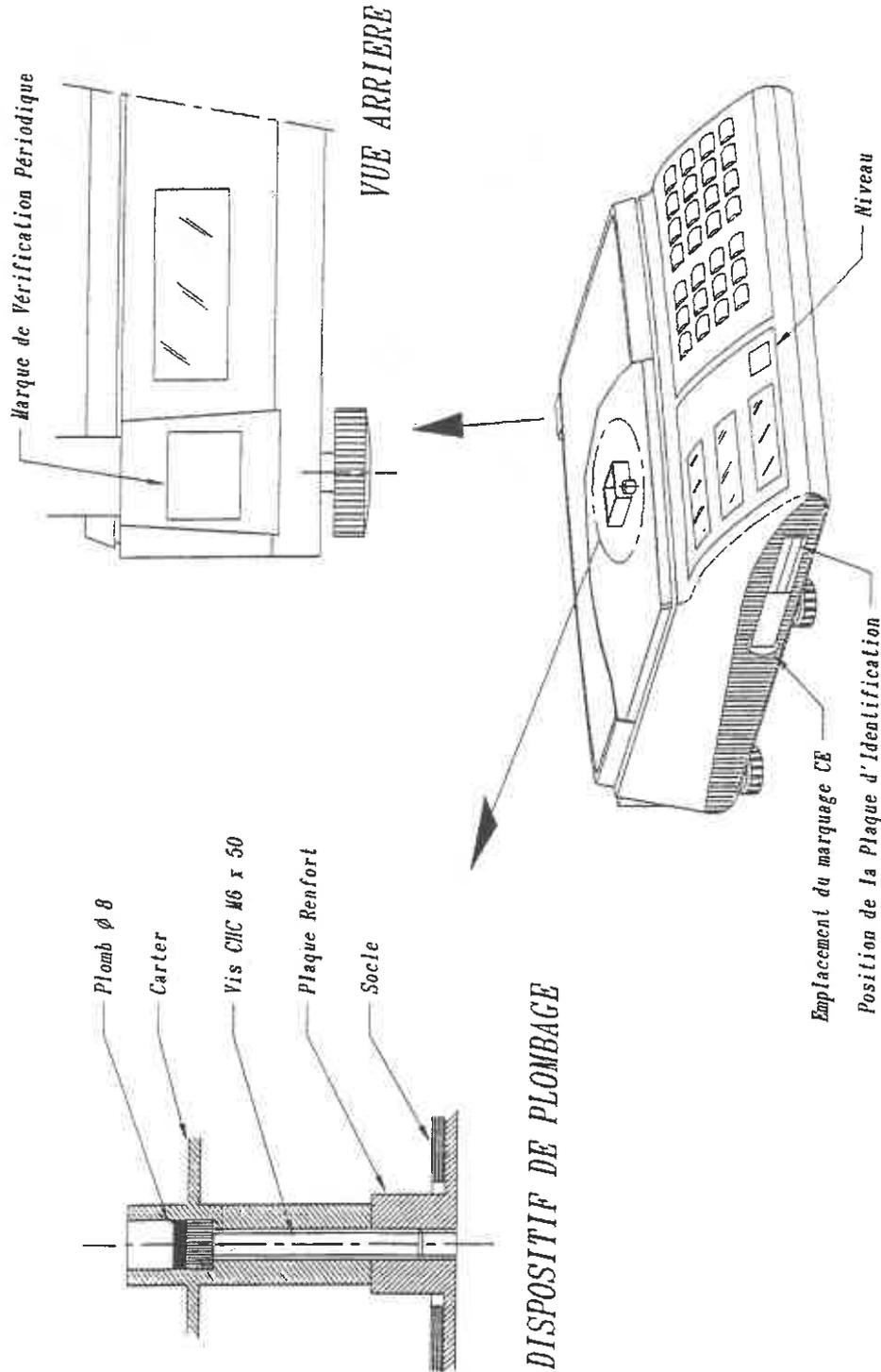
■ N° 6338-4

Plan de façade



■ N° 6338-5

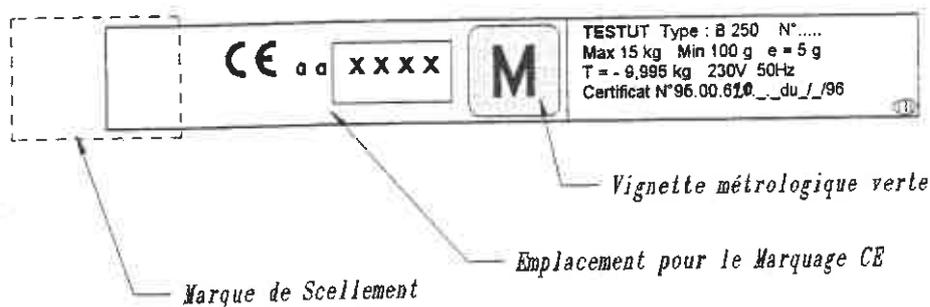
Marque de vérification périodique - Plaque d'identification - Dispositif de scellement



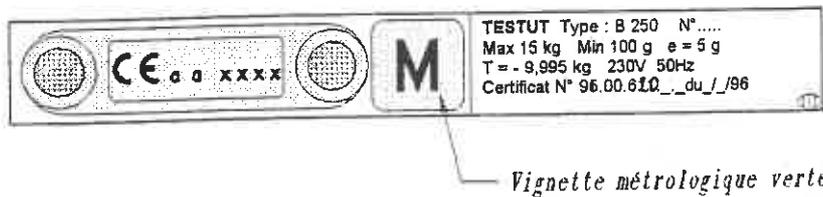
■ N° 6338-6

Plaque d'identification

PLAQUE D'IDENTIFICATION AUTOCOLLANTE



PLAQUE AVEC PLOMB DE SCELLEMENT



Avec aa : Deux derniers chiffres de l'année d'apposition de la marque de conformité.

xxxx : Numéro distinctif de l'Organisme notifié ayant assuré la vérification CE ou la surveillance CE.